

# Plan d'aménagement général - Localité de Hoscheid-Dickt et lieu-dit "Kehrmillen" à Hoscheid

## FOND DE PLAN

Composé sur la base de PCN 2016, de la BD-L-TC 2007 et 2010, de la BD-L-ORTHO 2013 et 2016

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant PCN (ex 2016)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (Inventaire de terrain en 2013-2016)
- Rivière
- Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente | Zone humide
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

## PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte

### ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

- Zones d'habitation**
  - HAB-1 zone d'habitation 1
- Zones mixtes**
  - MIX-v zone mixte villageoise
  - MIX-v DP zone mixte villageoise Dasbourgt Pont
  - MIX-r zone mixte rurale
- Zones de bâtiments et d'équipements publics**
  - BEP zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eaux potables, assainissement et répartition des eaux
  - BEP-et
- Zones d'activités**
  - ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
  - ECO-c1 "Auf dem Rank" zone d'activités économiques communale type 1A - "Auf dem Rank"
  - ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2
  - ECO-r zone d'activités économiques régionale

- Zones de sports et de loisirs**
  - REC-1 zone de sports et de loisirs - activités de plein air
  - REC-2 zone de sports et de loisirs - sports
  - REC-3.1 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires
  - REC-3.2 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires accueil et logement de service, activités du secteur HORECA
  - REC-5 zone de sports et de loisirs - Parc
- Zones spéciales**
  - SPEC gss zone spéciale "garage et station-service"
  - SPEC sap zone spéciale "sapinière"
  - SPEC ca zone spéciale "coopérative agricole"
  - SPEC ess zone spéciale "économie sociale et solidaire"
- Zones de jardins familiaux**
  - JAR

### Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Dénomination de la ou des zones	
COS	max. CUS min.
CSS	max. DL min.

### ZONE VERTE

- AGR Zones agricoles
- FOR Zones forestières \*
- PARC Zones de parc public
- VERD Zones de verdure

#### Remarque importante:

\* Les zones forestières sont indiquées sur base de l'OS 2007 actualisée sur base de l'orthophoto 2013 (DOP), dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'égard des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

## ZONES SUPERPOSÉES

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**
- Zones d'aménagement différé**
- Zones délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés (délimitation à titre indicatif)**
- Zones des "servitudes urbanisation"**
  - N servitude "urbanisation - milieu naturel"
  - Na servitude "urbanisation - Natura 2000"
  - E servitude "urbanisation - eau"
  - St servitude "urbanisation - Stationnement"
  - P servitude "urbanisation - paysage"
  - CV servitude "urbanisation - coulée verte"
- Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)**
  - couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal**
  - secteur protégé de type "environnement construit"
  - constructions à conserver | petit patrimoine à conserver - à titre indicatif
  - gabarits d'une construction existante à préserver - à titre indicatif
- Zone de risques naturels prévisibles**
  - zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain
- Zones d'extraction**

## ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

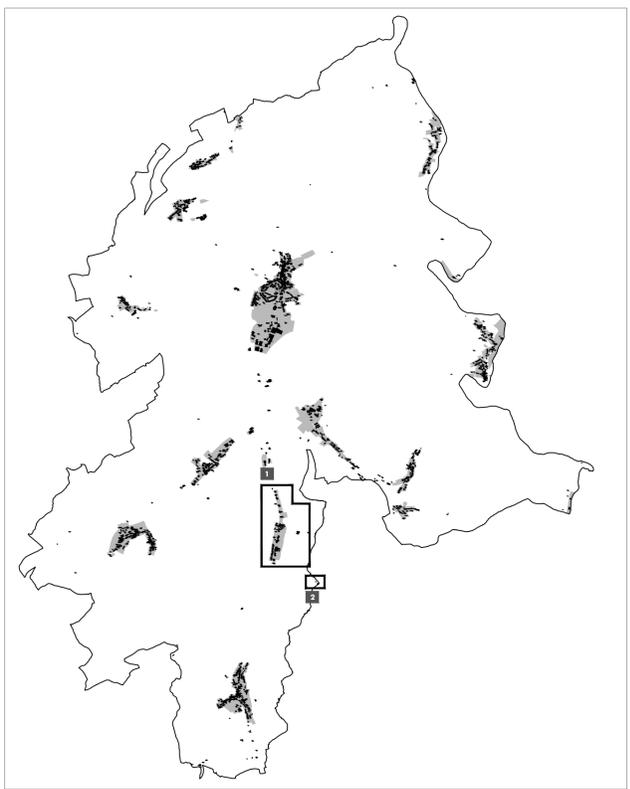
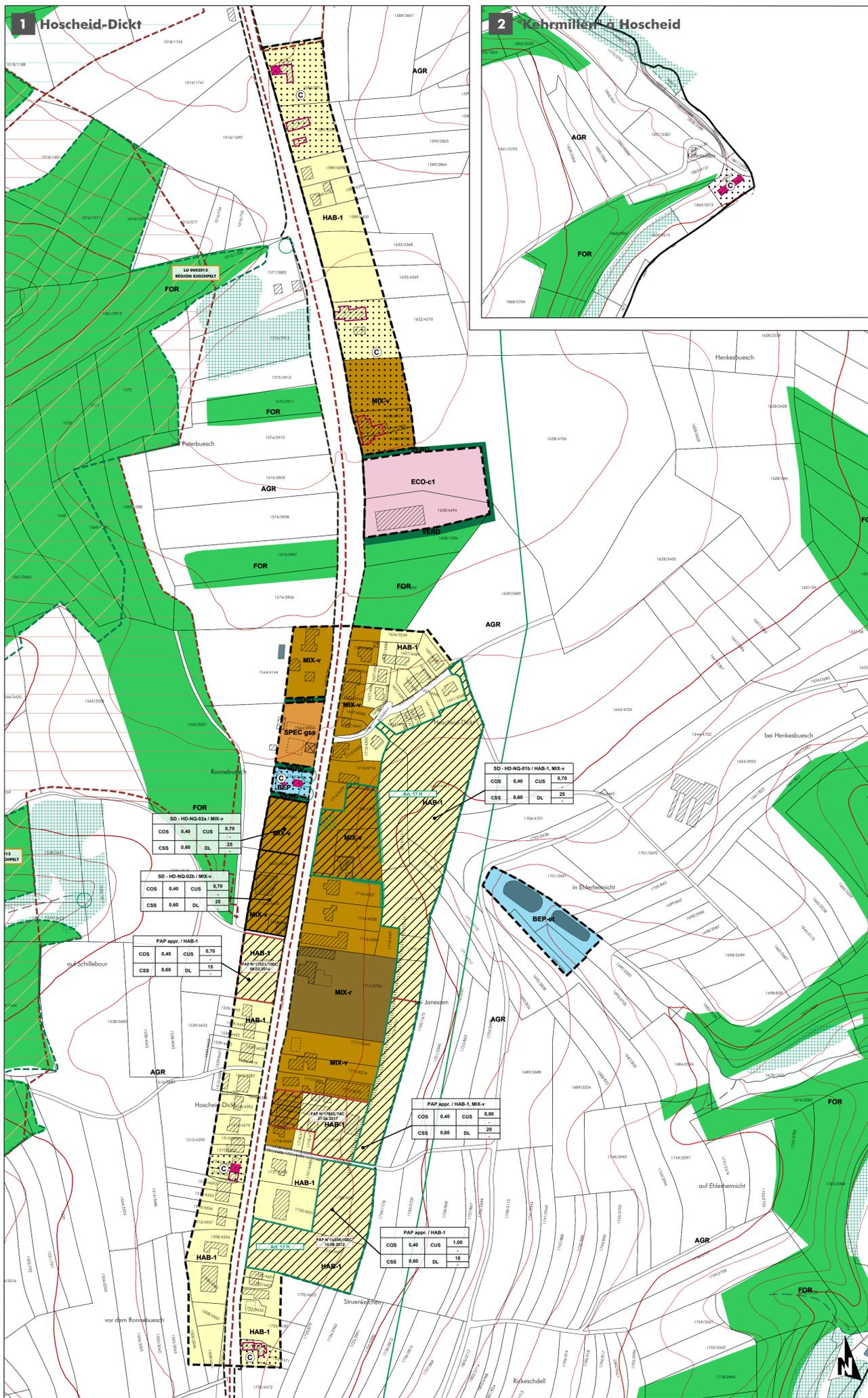
- à l'aménagement du territoire**
  - Grands ensembles paysagers "Haute-Sire - Kischpelt" (Journé & "Vallée de l'Our" (04) (04/12/2021)
  - Couloirs verts "CV06 - Hosingen-Sief & CV07 - Hoscheid-Dickt" (04/12/2021)
  - Zone d'activités économiques régionale existante "Hosingen" (04/12/2021)
  - Couloirs et zones superposés Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E421/N77) (04/12/2021)
  - Projets Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E421/N77) & Sécurisation de la N7 entre le gisement Frickhof et le gisement Hosingen" (04/12/2021)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles**
  - zones Natura 2000 (Source: MDDI, version 09/2015)
  - zone protégée d'intérêt national et réserve naturelle (Source: MDDI, version 04/2018)
  - NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09/2015)
  - LU0001002 "Vallée de l'Our de Chaux à Wallendorf Parc"
  - NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09/2015)
  - LU0001004 "Vallée de la Sire, de la Viltz, de la Cierne et du Lullgenbosch"
  - NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09/2015)
  - LU0002003 "Vallée supérieure de l'Our et affluents de Leller à Dasbourg"
  - NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09/2015)
  - LU0002013 "Région Kischpelt" (Zone de protection spéciale, telle que transmise aux services compétents de la Commission européenne - Direction générale Environnement) - à titre indicatif
  - Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04/2018)
  - RF 02 "Muschel"
  - Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04/2018)
  - RF 13 "Lullingen Freng op Baerf"
- à la protection des sites et monuments nationaux** (Source: Liste des SMN, 2018)
- aux réseaux d'infrastructures de transport national**
- à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS)** (Source: ACE, mai 2014)
  - HQ 10
  - HQ 100
  - HQ extreme

### Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

#### Biotopes, habitats ou habitats d'espèces tombant sous le régime de l'article 17et/ou 20

source: habitats - PROCHIRP, CCL, élar-ansa  
biotopes - milieux ouverts MDDI 2014, arbres remarquables AEF 2014, biotopes - zones urbanisées ou destinées à être urbanisées COS, élar-ansa, Forster Landschaftsschutzstellen 2011 - 2016, contrôle en procédure avec Orthophoto 2013 par COS

- Art. 17 H habitat - habitats espèces protégées
- Art. 17/20 H habitat - habitats espèces protégées
- Art. 17 biotope - éléments surfaciques protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
- Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés
- Lignes électriques**
  - à haute tension (Source: BD-L-TC 2007)



Ref. n°: 74C/022/2017	
Approbation du Ministre de l'Intérieur	26.11.2018
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	23.07.2018

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVE A LETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
BD-LTC 2007 et 2010 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVE A LETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
COS 2007 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT: DROITS RESERVE A LETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

**en urbanisme, aménagement du territoire et environnement**

CO3 à l'1, 3, bd. de l'Albatre L-1124 Luxembourg  
Tel.: (+352) 26 68 41 29  
Fax: (+352) 26 68 41 27  
Mail: info@co3.lu

Maître d'ouvrage: Administration communale de Parc Hosingen

Projet: Plan d'Aménagement Général

Objet: Version coordonnée - Localité de Hoscheid-Dickt et lieu-dit "Kehrmillen" à Hoscheid

Modifications ponctuelles	Référence	Approbation du Ministre de l'Intérieur	Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable
1 Wahlhausen-Dickt, "Parc" Plans Directeurs Sectoriels	74C/		

Échelle: 1 / 2.500	Plan n°: 1208_VC1_pag_HD
Indice: A	Date: 31.08.2021
Élaboré: C. Rabe	Contrôlé: U. Truffner
	Validé: U. Truffner

Chaque dossier consulte et modifie les plans existants. Ce plan est peut-être révisé à tout moment. L'urbanisme est un processus continu. Ce plan est peut-être révisé à tout moment. L'urbanisme est un processus continu. Ce plan est peut-être révisé à tout moment.